

# **RÈGLEMENT INTERIEUR**

## **POUR LA SAISON SPORTIVE 2017/2018**

**(à lire attentivement et à conserver par l'adhérent)**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez en initiant ou renouvelant votre inscription ou celle de votre enfant pour la saison 2017/2018. Pour assurer un bon fonctionnement, voici quelques nouvelles informations et rappels sur l'association et le déroulement de cette prochaine saison.

**L'adhérent majeur s'engage à respecter le présent règlement en apposant sa signature sur le coupon détachable à la fin du document.**

**L'adhérent mineur et son représentant légal s'engage conjointement à respecter le présent règlement en apposant leur signature sur le coupon détachable à la fin du document.**

### **LE CLUB**

Notre club de gymnastique artistique affilié à une fédération nationale : la F.F.Gym (Fédération Française de Gymnastique).

L'objectif du club est de faire progresser tous les licenciés à leur rythme dans une optique de loisirs ou de compétition. L'accès aux différents cours se fait en fonction des places disponibles. L'accès aux groupes prépa-compétition/compétition peut se faire à partir de 7 ans, sans prérequis spécifiques. En cas de demandes trop nombreuses sur ces derniers, l'encadrement peut néanmoins être amené à réserver l'accès à la compétition aux gymnastes ayant au moins une année de pratique, ou suivant leurs acquisitions et leur motivation.

### **ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS**

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet, dûment rempli, signé et accompagné des pièces demandées ainsi que du règlement de la cotisation annuelle en une seule fois (possibilité de 3 chèques).

En cas d'abandon de votre enfant, et cela quelle que soit la période de saison sportive, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. En cas d'incapacité physique en cours de saison, ceci pour une période conséquente, un éventuel avoir sur le montant de la cotisation de la saison suivante pourra être envisagé. Vous devrez alors prendre contact avec le bureau et lui transmettre un certificat médical ; votre situation sera étudiée à l'occasion de la réunion suivante du comité de direction.

L'association, suite au règlement de l'adhésion aux Panthères de Lyon, pourra, à votre demande, vous délivrer une attestation pour comité d'entreprise. Notre modèle de gestion ne nous permet pas de délivrer de facture.

### **COMMUNICATION / INFORMATION**

Tout au long de la saison, les informations sur la vie du club, les horaires ou encore les événements (compétitions, gala...) vous seront communiquées prioritairement par mail. A cette

fin, **merci de bien préciser votre adresse email principale sur le formulaire d'inscription**. Les données personnelles que vous nous communiquez sont exclusivement utilisées par Les Panthères de Lyon et ne seront pas communiquées à des tiers.

## ORGANISATION TECHNIQUE

Toutes les décisions se rapportant aux entraînements et compétitions (composition des groupes, choix des compétitions, niveaux de difficultés) sont du ressort de l'équipe d'encadrement.

## ENTRAÎNEMENTS

### HORAIRES ET CALENDRIER

Les horaires et le calendrier des entraînements vous sont communiqués en début de saison. Le calendrier est prévisionnel, il ne constitue donc en aucun cas un engagement du club sur le nombre de séances dispensées durant la saison. De plus, en période de compétitions, de vacances ou de manifestations exceptionnelles, les horaires pourront être réaménagés par le Bureau.

Il est indispensable d'arriver à l'heure aux entraînements, l'échauffement étant une partie importante d'un cours de gymnastique. En cas de retard abusif ou répétitif, l'entraîneur est libre d'accepter ou non le/la gymnaste en cours. En cas d'absence, merci de prévenir les entraîneurs dès que possible.

L'entraînement est assuré par des entraîneurs, salariés ou bénévoles, assistés d'aide-moniteurs bénévoles (parents, jeunes). En dehors des horaires de cours, les représentants légaux sont seuls responsables. Vous devez donc accompagner votre enfant jusqu'à la salle et vous assurer que votre enfant a bien été pris en charge par l'entraîneur avant de repartir. Vous devez par ailleurs venir chercher votre enfant dès la fin du cours. **Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsable d'un adhérent dont le représentant légal ne se conforme pas aux dites règles de sécurité.** Si vous souhaitez que votre enfant puisse partir seul à la fin des entraînements, merci de cocher la case dédiée sur le bulletin d'inscription.

### LA SALLE

Selon le groupe auquel vous ou votre enfant êtes inscrit, les entraînements ont lieu :

- Halle des Sports Vivier Merle - 91, boulevard Marius Vivier Merle - 69003 Lyon
- Gymnase Bossuet - 33, rue Bossuet - 69006 Lyon
- Gymnase Francisque Anselme - 14-16, rue Antoinette - 69003 Lyon

Ponctuellement, certains entraînements des groupes prépa-compétition/compétition pourront avoir lieu au Gymnase de la Guillotière - 14, rue du Repos - 69007 Lyon.

Seuls les adhérents et le personnel encadrant sont autorisés à accéder à la salle. Hormis les parents (ou représentant légaux) des sections BabyGym sollicités durant les séances, les parents n'ont pas accès à la salle. Pour le bon déroulement des entraînements, la présence des parents dans l'enceinte du gymnase n'est pas souhaitable.

Les gymnastes s'engagent à respecter les règles de base :

- ne pas pénétrer dans la salle sans l'accord et la présence d'un entraîneur ;
- ne pas manger ou boire à l'intérieur des installations ;
- ne pas marcher chaussé sur le praticable ou sur les tapis ;
  - l'usage des agrès (barres, poutres, tables de saut, trampolines) se fait uniquement avec l'autorisation de l'entraîneur ;

*Gymnase Vivier Merle :*

- il est strictement interdit de se pencher par-dessus les fenêtres ;

*Gymnase Francisque Anselme :*

- le cours du samedi matin est un cours de gym ; le mur d'escalade ne fait pas partie de l'entraînement. Que ce soit pendant le cours, avant ou après, il est interdit de monter dessus ;
- le rideau est là pour symboliser une séparation du gymnase, ce n'est pas un jouet.

### COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE

L'adhérent, ainsi que ses représentants légaux, se doivent de respecter les entraîneurs, ses décisions et son travail. Le langage doit être correct et respectueux envers ces derniers, mais également envers les autres gymnastes. **Toute violence, qu'elle soit verbale ou physique est proscrite et pourra faire l'objet de sanction (avertissement - suspension - radiation).**

Lors de la pratique de la gymnastique, les enfants doivent impérativement :  
s'attacher les cheveux (queue de cheval ou chignon sur la nuque) ;  
ne pas mettre de bijoux (risques de blessures, perte, dégradation) ;  
ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours.

Pour les entraînements, les gymnastes peuvent porter :

- pour les garçons : léotard ou t-shirt + short/cycliste ;
- pour les filles : justaucorps ou t-shirt + corsaire/caleçon.

*Pour les groupes prépa-compétition / compétition :* il est indispensable que la gymnaste possède un justaucorps aux couleurs du club. Ce dernier vous est proposé au moment de l'inscription en achat ou location. Il pourra être utilisé à l'entraînement et sera obligatoire lors des événements organisés par le club et des compétitions. On conseille également aux gymnastes de ces groupes d'avoir dans leur sac : une paire de maniques marquées à son nom, de l'Elastoplast, de la crème type Biafine et une paire de petits ciseaux.

**OBLIGATOIRE : Gourde ou bouteille d'eau dans le sac.**

**L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après les heures d'entraînement.**

## **EVENEMENTS ET COMPÉTITIONS**

Tout licencié est susceptible de participer aux manifestations organisées tout au long de l'année par les Panthères de Lyon. Afin de permettre une organisation optimum de ces événements, merci de nous faire savoir au plus tôt si vous ou votre enfant pourrez y participer.

### SECTION COMPETITION

La gymnaste inscrite en groupe compétition s'engage à participer assidûment aux entraînements et aux compétitions pour lesquelles elle est préparée. Les entraîneurs soumettront à la rentrée le planning des entraînements qui devra être visé et signé par la gymnaste et ses parents. Les convocations et le détail des compétitions seront donnés à chaque gymnaste engagée la semaine précédant la compétition.

**L'entraîneur et le responsable technique décident seuls des engagements en compétitions et de la valeur des exercices présentés. Ils se réservent le droit de ne pas engager une gymnaste dont le niveau ne permettrait pas une exécution des éléments en toute sécurité, dont la prestation serait trop éloignée de celle des autres clubs, ou dont l'attitude nuirait à l'esprit d'équipe.**

La participation aux concours par équipe est un devoir de la gymnaste envers son club et son équipe. Seuls des cas de force majeure peuvent dispenser d'y participer et devront être expressément justifiés dans les 72h. Le club s'engageant financièrement pour chaque

compétition, en cas d'absence non justifiée ou tardive (sauf blessure), il sera demandé aux parents le remboursement total ou partiel de cet engagement.

De même, la gymnaste a l'obligation de rester aux résultats lors des compétitions, même si ces derniers sont en fin de journée ; le cas échéant, la gymnaste ou l'équipe sera disqualifiée.

Dans la mesure du possible, il est conseillé d'accompagner votre enfant lors des compétitions. C'est aux familles de s'organiser pour transporter les gymnastes sur le lieu de la rencontre. Le covoiturage est une pratique assez répandue, les parents qui ne peuvent emmener leurs enfants peuvent les confier à d'autres familles.

**LE NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT PEUT ENTRAINER L'EXCLUSION, TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE L'ASSOCIATION SANS REMBOURSEMENT PARTIEL OU TOTAL DE LA COTISATION.**